



Après débat, le conseil a émis un avis défavorable au scénario de regroupement proposé, considérant que la CCMV atteint 5380 habitants sur 19 Communes, respectant ainsi le seuil imposé par la Loi NOTRE pour pouvoir rester dans la situation actuelle, considérant aussi que le territoire dans sa stricte structuration actuelle répond aux besoins de la commune de Barrême en termes de projet de développement et de services à la population. M le Maire tient à préciser que son opposition à ce projet ne repose absolument pas sur une quelconque réticence à se rapprocher de telle région plutôt que d'une autre: c'est bien le principe même qui fait problème, avec de nombreuses incertitudes financières et une simulation économique inexistante!

Remarquons au passage que sur le document fourni par la préfecture, il existerait un vaste noman's land entre Digne et Castellane : les villages de ce vaste territoire étant inexistantes !

Après ce dossier brûlant, le conseil a eu entre autres à délibérer sur la gratuité du transport scolaire pour les collégiens et lycéens du village, gratuité qui existe depuis toujours et qui a été reconduite à l'unanimité. Restait alors à se pencher sur le dépôt d'une demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) concernant la réhabilitation de la station d'épuration, dépôt programmé pour 2016. L'ordre du jour étant épuisé, la séance pouvait être levée.